



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2017**

Date de la convocation	04/07/2017
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Absents	03
(Dont Procuration)	02
09	
Vote à l'unanimité	
Pour :	26
Contre :	00
Abstention :	00

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture
Le : **29 AOÛT 2017**
La Publication et/ou la notification du : **29 AOÛT 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Lundi 10 juillet, à dix-sept heures trente (17H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 04 juillet 2017.

PRÉSENTS : Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (Maire) - M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) - M. Renaud RENIER (3^{ème} adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) - M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) - M. Léonard BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS - M. Jean-Philippe NOËL - M. Jean-Louis FRANCISQUE - M. François EDAU - Mme Laurence LAROCHELLE - M. José JULAN - Mme Chantal MACHARES - M. Jimmy FAUSTA.....(24)

REPRÉSENTÉS : Mme Louisiane DEGLAS (ayant donné procuration à Mme Justina FAVORINUS) - Mme Annick BARTHEL (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE).....(2)

ABSENTS : Mme Lucie LAROCHELLE - M. Jean LIBER - Mme Laurence CHRISTOPHE.....(3)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Laurence LAROCHELLE a été désigné pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**RENFORCEMENT SISMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE
GERARD LAURIETTE : PLAN DE FINANCEMENT DES
ETUDES PRE-OPERATIONNELLES COMPLEMENTAIRES**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant que** la Commune de Trois-Rivières souhaite poursuivre le renforcement parasismique et la rénovation de ses écoles ;
- **Considérant qu'au regard** de l'étude complémentaire de présomption de vulnérabilité sismique menée au sein du groupe scolaire Gérard LAURIETTE, doivent être réalisées dès à présent, une étude géotechnique, des levées topographiques ainsi qu'un diagnostic amiante ;
- **Considérant encore que** le coût prévisionnel de ces études préopérationnelles se décompose de la façon suivante :
 - **Etudes pré-opérationnelles** :
 - Etude géotechnique complémentaire de validation du diagnostic : **6 510,00€ TTC**, (Sondages de reconnaissance, Essais au pénétromètre, Essais laboratoire)
 - Reconnaissance des fondations existantes.....**1 200,00€ TTC**,
 - Diagnostic des matériaux des structures existantes.....**7 000,00€ TTC**, (Poteau, poutre, voile, plancher, carottage, essai de compression, carbonatation, scanner, piquetage)



.../...

- Levées topographique de l'ensemble des bâtiments.....15 493,80 € TTC
- Diagnostic amiante.....22 785,00 € TTC
- ☞ **Soit un total de.....52 988,80 € TTC**

• **Considérant ainsi que le plan de financement tel qu'arrêté pour la dite réalisation fait apparaître un coût total prévisionnel de cinquante deux mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt centimes (52 988,80 €) comprenant une participation communale de l'ordre de dix mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-seize centimes hors taxes (10 597,76€ HT) ;**

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1

D'approuver le plan de financement prévisionnel des études pré-opérationnelles complémentaires préalables aux travaux de renforcement sismique du groupe scolaire Gérard Lauriette qui se décline comme suit :

- Participation de la Commune de Trois-Rivières.....10 597,76€ HT
 - Fonds d'aide d'ETAT (FSIL & Autres).....42 391,04€ HT
- (Fonds de soutien à l'investissement local et autres)*

Article 2

D'Autoriser Madame le Maire à lancer toutes les procédures légales (marchés, conventions,.....) et à constituer des budgets pour les réaliser.

Article 3

De Dire que ce projet d'études pré-opérationnelles complémentaires est inscrit au Budget de l'exercice 2017.

Article 4

Le Maire de Trois-Rivières, le Directeur Général des Services, le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux auprès de mes services, ¹*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

